REGLEMENT PARTICULIER
21ème RALLYE REGIONAL DES COTEAUX DU LAYON
16 & 17 AVRIL 2011

Ce Règlement Particulier complète la Réglementation Standard des Rallyes 2011 de la Fédération Française du Sport Automobile. Les articles non repris dans ce Règlement Particulier sont conformes à la réglementation standard de la discipline.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dés l'obtention du Permis d'Organisation de la F.F.S.A.
Ouverture des engagements : Lundi 7 mars 2011.
Clôture des engagements : Lundi 4 avril 2011.
Parution du road-book : Samedi 16 avril 2011 au bar « Le Favori » à Beaulieu sur Layon.
Dates et heures des reconnaissances : Samedi 16 avril 2011 de 8h00 à 15h00.
Vérification des documents et des voitures : Samedi 16 avril 2011 de 9h00 à 12h et de 13h à 15h00.
Heure de mise en place du parc de départ : A l'issue des vérifications administratives et techniques.
1ère réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 16 avril 2011 à 15h30 au PC Course situé au gite d'étape de Beaulieu sur Layon.
Publication des équipages admis au départ : Samedi 16 avril 2011 à 16h30.
Briefing des voitures d'encadrement : 16 avril 2011 à 15h30 au PC Course au gite d'étape de Beaulieu.
Briefing des pilotes : Samedi 16 avril 2011 à 16h00 à la semi podium au centre Beaulieu.
Départ de : Beaulieu sur Layon le samedi 16 avril 2011 à 17h00.
Publication des résultats de la première étape : Dimanche 17 avril 2011 à 8h00.
Arrivée prévue : Dimanche 17 avril 2011 à 19h00 à Beaulieu sur Layon.
Vérification finale : Dimanche 17 avril 2011 à Beaulieu sur Layon.
Publication des résultats du rallye : Dimanche 17 avril 2011 à Beaulieu sur Layon, 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture
Remise des prix : Dimanche 17 avril 2011 à 19h30 à la salle Saint Louis de Beaulieu sur Layon.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'AS-ACO PLANTAGENET organise le samedi 16 avril et dimanche 17 avril 2011 le 21ème RALLYE REGIONAL DES COTEAUX DU LAYON en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Fédération Française du Sport Automobile numéro R **42** en date du **26/01/2011** ainsi que le visa n° R **4** en date du **24/01/2011** du Comité Régional du Sport Automobile Bretagne Pays de La Loire.

Comité d'Organisation : Ecurie Plantagenêt

Présidente : Maryse MERLIOT
Secrétariat du Rallye : Maryse MERLIOT, 23 rue des Palluelles, 49750 Beaulieu sur Layon
Téléphone : 02.41.78.61.69
Mèl : merliotmaryse@yahoo.fr
Permanence du Rallye :

- .....
  Jusqu'au 15 avril 2011 : au Secrétariat du Rallye : 02.41.78.61.69
- .....
  Durant le Rallye : au PC Course situé au gite d'étape de Beaulieu sur Layon.

Organisateur technique

Ecurie PLANTAGENET
Présidente : Maryse MERLIOT
Adresse : 23 rue des Palluelles, 49750 Beaulieu sur Layon

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	José CHAUDET	Licence 1202/2443
Membres du Collège	Luc DEHAN Pierre SCHÜBLER	Licence 1202/6495 Licence 1202/27374
Directeur de Course	Joseph LORRE	Licence 1202/10395
Directeur de Course Adjoint PC	Michel BRAUNSTEIN	Licence 1203/8940
Directeurs de Course Délégués ES	Bernard CONDEMINE Patrick MORISSEAU	Licence 1110/6916 Licence 1201/28737
Médecin Chef	Olivier HUGLA	
Commissaire Technique Responsable	Jacques TANGUY	Licence 1206/72090
Commissaires Techniques Adjoints	Jean Luc PHELIPPEAU Luc GOURDON Ghislain RATEL	Licence 1110/9060 Licence 1202/163936 Licence 1202/181601
Chargés des relations avec les concurrents	Catherine CONDEMINE Emma RICHARD	Licence 1110/56617 Licence 1209/6299
Chargé des relations avec la presse	Danielle BOISNEAULT	Licence 1202/181143

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional des Coteaux du Layon compte pour la Coupe de France des Rallyes 2011, le Trophée Pirelli, le Championnat A.C.O. des Rallyes, le Challenge Rallye du Comité Régional Bretagne – Pays de la Loire 2011 et pour le Challenge AS-ACO PLANTAGENET 2011.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas de convocation pour les vérifications administratives et techniques.
Les vérifications auront lieu le samedi 16 avril 2011 aux établissements FORGET à Beaulieu sur Layon.

Horaires de passage :

- Groupes N & FN 09h00 à 12h00 – 13h00 à 14h00
- Groupes A, FA & GT 10h30 à 12h00 – 14h00 à 15h00
- Groupes F & F2000 11h00 à 12h00 – 14h00 à 15h00

A l'issue des vérifications, les véhicules seront placés en Parc Fermé de Départ.

Les vérifications finales seront effectuées au Parc Fermé à Beaulieu sur Layon. En cas de réclamation, démontage sera fait au Garage Citroën Rethoré à Beaulieu sur Layon.
Taux horaire de la main d'œuvre : 45 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye Régional des Coteaux du Layon doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le lundi 4 avril 2011.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 110 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : .....**285 €**.
- sans la publicité facultative des organisateurs : .....**570 €**.

Pour tous les équipages s'engageant avant le 28 Mars 2011
cachet de la poste faisant foi, (Tarif spécial fait par l'organisation) : .....240 €.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2P. EQUIPAGES

3.2.7 Briefing des concurrents et des voitures d'encadrement

3.2.7.1P. Un briefing écrit sera distribué aux équipages lors de leur passage aux vérifications administratives le samedi matin 16 Avril 2011.

3.2.7.2P. Un briefing oral sera organisé à la semi podium au centre Beaulieu le samedi à 16h00. La présence des équipages à ce briefing oral est obligatoire. Un contrôle de présence par émargement sera effectué.

Horaires du briefing oral :

- Voitures d'encadrement (VIP, INFO, 000, 00, 0) — Samedi 16 avril à 15h30
- Concurrents — Samedi 16 avril à 16h00

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales (Des contrôles pourront êtres effectués)..

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.2P. PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.5P. Chauffe des pneumatiques sur le secteur routier

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour tout autre raison.

Pénalités :

- 1ère infraction : 1 minute de pénalité,
- 2ème infraction : exclusion.

Les couvertures chauffantes pour pneumatiques sont interdites.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional des Coteaux du Layon représente un parcours de 106,720 km
Il est divisé en 2 étapes et 7 sections.
Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 41,160 km

Les épreuves spéciales sont :

- Samedi 16 avril — ES 1, 2, 3 « La Mulonnières » - 4,300 km x 3
- Dimanche 17 avril — ES 4, 5, 6, 7 « La Contrèche » - 7.065 km x 4

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire" (Road – Book).

Le tableau officiel d'affichage est situé à l'entrée du parc d'assistance de Beaulieu sur Layon.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P. Les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le Code de la Route (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :

- Le nombre de passages en reconnaissances est limité à trois au maximum.
- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.
- Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

6.2.4P. Des contrôles seront mis en place par l'Organisateur. Les équipages constatés en infraction feront l'objet de pénalités conformes à la règlementation standard des Rallyes 2011, article 6.2.7 :

- Départ refusé,
- Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye, soit 285 €.
- Demande de sanctions disciplinaires auprès de la F.F.S.A.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le samedi 16 avril de 08h00 à 15h00.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Chef de poste : Badge officiel « Chef de Poste »
- Commissaire de route : Combinaison blanche

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le dimanche 17 avril à 18h30 à la salle Saint Louis de Beaulieu sur Layon.
La répartition des prix se fera comme suit :

	1er	2ème	3ème	4ème	
Scratch	380	270	180		
Groupe	120				Si + de 3 partants
Classe	240				Si – de 3 partants
Classe	240	140			De 3 à 5 partants
Classe	240	160	110		De 6 à 9 partants
Classe	240	160	110	80	Si + de 10 partants
Féminin	100				Si + de 1 partante

Le Scratch et le Groupe sont cumulables.
Les Classes *K seront confondues avec les A et les FA.

Des coupes seront distribuées. Elles ne sont pas cumulables sauf pour le Scratch.

Une récompense « Commissaire » sera attribuée par tirage au sort.